

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 13 avril 2023

ID: 064-266404110-20230405-23\_13-BF

## **SÉANCE DU 5 AVRIL 2023**

<u>Présents</u>: Monsieur Emmanuel HANON, Président; Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Pierrette DOMBLIDES, Nathalie FABRE, Madeleine PICHAUREAU; Messieurs Bernard CAZENAVE, Bernard DEFRANCE, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Guy PIOVESANA, Michel POUQUET.

<u>Absent excusé</u>: Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU; Messieurs Stéphane PINARD, Christian WILS.

Ont donné pouvoir : Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU à Monsieur Marc DESPLAT ; Monsieur Christian WILS à Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE.

## 23 - 13 COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Il est établi par le Receveur Municipal et comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2022, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable. Les opérations strictement budgétaires comprennent le résultat des exercices précédents, les titres de recette émis et les mandats de paiement ordonnancés. Ces éléments budgétaires comprennent également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

51000 - CCAS ORTHEZ -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	10 452,25		-444,69		10, 007, 56
Fonctionnement	46 587,17		51 651,66		98 238,83
TOTAL I	57 039,42		51 206,97		108 246,39

Les éléments du compte de gestion devant concorder avec le compte administratif, il est arrêté par le Conseil d'administration, préalablement au vote du compte administratif. Après rapprochement, il est constaté que le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur concernant le budget principal du CCAS de l'exercice 2021 font apparaître les mêmes résultats comptables :

Le Conseil d'administration peut alors constater et procéder à l'arrêté des comptes de gestion afférents aux budgets.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter les comptes de deniers du Receveur du budget principal 2022.

Ainsi fait et délibéré à Orthez, le 5 avril 2023

